



Séance du conseil municipal Mercredi 13 décembre 2023



Procès-Verbal

Etaient présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à Mme GOMBAUD Christel jusqu'à son arrivée à 20h45, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. GAUTHIER Didier à M. OURTAAU Patrick, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme MACOIN Gladys, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme CLAISSE Laurence, Mme HALLER Dorothée à M. OURTAAU Philippe, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme ROUMEAU Angélique à Mme MARCHAND Renée, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

À 20 h 30, M. Le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture des pouvoirs.

M. Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 16 novembre 2023

Aucune remarque.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
Pour	25	

2. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Néant.

3. Ouvertures exceptionnelles des magasins certains dimanches - année 2024

M. Le MAIRE - rappelle qu'au maximum douze dimanches peuvent être accordés aux commerces (secteur de l'automobile, hypermarchés/supermarchés, commerces de détail).

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - s'étonne que la présentation fasse mention des mesures de compensation en faveur des salariés volontaires car la collectivité n'a pas de compétence en ce domaine.

M. Le MAIRE - précise qu'il appartient à l'employeur de gérer les heures supplémentaires en doublant la rémunération et en accordant du temps de récupération.

- ajoute que tout le personnel n'est pas volontaire.

M. Philippe OURTAAU - reconnaît qu'il était réfractaire aux ouvertures du dimanche mais il constate que ce sont souvent des étudiants qui travaillent ces journées-là et que cela leur rend bien service.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	1	M. Jean-Christophe MARCU
Abstention		
Pour	26	

4. Tarifs 2024

M. Le MAIRE - indique que, globalement, l'augmentation des tarifs est de 5 % par rapport à ceux de 2023.

- précise que moins de 10 adultes fréquentent la cantine scolaire, ils payent actuellement 5,20 € et payeront 6,00 €.

- suggère, à l'avenir, de revoir ce point au mois de juin car il serait préférable d'appliquer les changements de tarifs de la restauration scolaire et de la garderie au moment de la rentrée des classes.

Mme Dominique PETIT - arrive, il est 20 H 45.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande, concernant la location des salles municipales, ce qu'il faut comprendre quand il est question d'une demi-journée.

M. Le MAIRE - répond que la location se fait soit le matin soit l'après-midi, possible jusqu'à 20 H 00.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

5. Décision modification n°5.

M. Michel DAMY - informe qu'il s'agit d'une acquisition de terrain via la SAFER en vue d'échanges pour le projet de déviation de la RD 149.



M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande à quel endroit précisément se trouve ce terrain sur la RD 149.

M. Le MAIRE - répond que les parcelles sont situées en face du cimetière, il s'agit des parcelles BD 15 et BD 18.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO
Pour		

6. Admission en non-valeur

M. Michel DAMY - expose qu'il s'agit d'une personne physique dans le cadre d'un dossier de surendettement pour des enfants scolarisés en 2018.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande ce qu'est devenue la personne.

M. Michel DAMY - répond qu'elle est partie à Cognac et que l'effacement s'impose puisqu'il a été prononcé suite à un jugement.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO
Pour		

7. Modification de la délibération instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

M. Le MAIRE - rappelle que le RIFSEEP a été mis en place il y a un an mais qu'il est nécessaire de le modifier suite aux derniers recrutements.

- ajoute qu'il convient donc de créer le groupe B0 pour intégrer le poste de Directrice Générale des Services occupé par Mme Catherine CONTE et le groupe G1 suite au recrutement de Mme Elise RIFFAUD, ingénieur territorial, au poste de Directrice des Services Techniques.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention		
Pour	27	

8. Mandat au CDG 16 dans la perspective de souscrire un contrat groupe dans le cadre des risques statutaires du personnel

- M. Le MAIRE
- explique que le contrat de groupe arrivera à échéance le 31 décembre 2024 et qu'il convient de mandater, dès à présent, le centre de gestion afin qu'il souscrive un nouveau contrat de quatre ans.
 - ajoute que, si les conditions obtenues ne correspondent pas aux besoins, il y a la possibilité de ne pas y donner suite.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

9. Désignation du collège des référents déontologues pour les élus locaux

- M. Le MAIRE
- donne lecture des modalités de fonctionnement.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE
- souligne que cette désignation ne peut être inférieure à trois ans.
- M. Le MAIRE
- confirme ce point.
 - estime que ce dispositif est une bonne précaution.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE
- appuie sur le fait qu'un président honoraire a été désigné et donc ce doit être une personne de qualité.
- M. Le MAIRE
- confirme que cela ne peut pas être une mauvaise personne.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

10. Versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

- M. Le MAIRE
- indique que le budget prévu est suffisant pour pouvoir accorder cette prime bien qu'elle soit facultative.
 - estime que les agents la méritent car le personnel a besoin d'une certaine reconnaissance et plus particulièrement sur le plan financier ; les salaires ne sont pas très attractifs dans la fonction publique territoriale.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE
- remarque que la fonction publique territoriale arrive en dernier. Les autres fonctions publiques ont déjà reçu cette prime.



- souligne que ce n'est pas la première inflation qu'il côtoie et que jusqu'alors cela se traduisait par une augmentation du traitement de base. Le système de prime n'a pas d'impact sur les retraites. La rémunération n'est pas toujours à la hauteur des fonctionnaires.
- ajoute que la prime Veil, dans le secteur hospitalier, a été une bouffée d'oxygène mais que le système utilisé ne compense pas l'inflation.
- estime que tous les fonctionnaires ne sont pas malheureux ; toutes les personnes de catégorie A n'ont pas le même indice : indice chiffré, indice lettré.

M. Le MAIRE - souligne que très peu de personnes sont dans ce dernier cas de figure.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - expose qu'il ne va pas s'opposer à cette mesure même s'il estime que la situation devrait être gérée différemment. L'Etat, par ses carences, fait supporter aux collectivités cette charge supplémentaire.

M. Le MAIRE - reconnaît que ce n'est pas là la meilleure solution.

M. Le MAIRE soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

11. Attributions de subventions associatives

11.1 Les jardins respectueux

Mme Christel GOMBAUD - précise que la subvention de fonctionnement est attribuée pour les activités écoresponsables.

M. Le MAIRE - confirme qu'il s'agit bien de ce type d'action.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - annonce qu'il ne va pas voter car il ne connaît que trop cette association qui a toujours trompé les élus par des promesses non tenues.

M. Le MAIRE - relève que l'activité des Jardins Respectueux propose de très bonnes activités pour les jeunes.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - ajoute avoir appris que cette association allait acheter l'immeuble de la Trache. Il précise que lorsque l'immeuble avait été cédé à l'ancien président des Jardins Respectueux, actuel propriétaire, ce dernier devait créer un cabinet d'architecte et qu'il n'a pas tenu sa promesse.

- rappelle que c'est une maison qui n'était pas destinée à une telle fréquentation. Il fait remarquer qu'il revend l'immeuble alors qu'à l'époque, il lui a été pratiquement donné.

M. Le MAIRE - précise que les élus de l'époque ont pris leurs responsabilités.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - confirme qu'il était d'accord pour le projet initial.

M. Le MAIRE soumet le rapport au vote :

Contre	1	M. Jean-Claude FAYEMENDIE
Abstention		
Pour	26	

11.2 Comité des fêtes

Mme Christel GOMBAUD - signale qu'elle ne prend pas part au vote.

M. Le MAIRE soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	1	Patrick BERTRAND
Pour	25	

11.3 Squash

Mme Christel GOMBAUD - informe que la commission a émis un avis défavorable en raison des incohérences dans le budget. De plus, dans le dossier, il n'est question que de la ville de Cognac à qui il appartiendra donc d'examiner la demande.

M. Le MAIRE - souligne que cette association a obtenu une subvention du Département.

M. Le MAIRE soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention		
Pour	27	

11.4 Chien guides d'aveugles

Mme Christel GOMBAUD - indique qu'il s'agit d'une demande générique et que, comme les conditions d'attribution le prévoient, la commission n'a pas répondu favorablement.

M. Le MAIRE soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention		
Pour	27	



11.5 TED 16

Mme Christel GOMBAUD - ne voit pas la nécessité d'accorder une subvention dans la mesure où il n'y a pas d'élevage dans la commune.

- ajoute qu'il s'agit d'une demande générique.

M. Le MAIRE soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

12. Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la loi APER sur la commune de Châteaubernard

M. Le MAIRE

- informe qu'il s'agit d'une nouveauté proposée par l'Etat.
- précise que sur les zones définies par les collectivités, les délais d'instruction des dossiers seront réduits.
- indique que l'éolien n'est pas autorisé en raison de la présence de la base aérienne.
- ajoute qu'il a participé à une réunion avec la DDT et la préfecture. Cette mesure ne présente pas d'intérêt réel car le service instructeur ou l'architecte des bâtiments de France pourront toujours s'opposer à une implantation même sur une zone définie.

Mme Gladys MACOIN - demande si le coût sera également allégé.

M. Le MAIRE - répond que seule la procédure administrative sera allégée.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - avoue ne pas avoir de compétences particulières pour se prononcer à ce sujet.

M. Le MAIRE - acquiesce mais estime que les risques sont limités.

M. Le MAIRE soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE ; Mme Laëtizia GANTNER-FEITO
Pour	25	

13. Dénomination d'une rue – zone de Bellevue

M. Le MAIRE

- informe que les rues de ce quartier portent des noms de spationautes, aussi celui de M. Thomas Pesquet est-il proposé.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - reconnaît que c'est un honneur pour la France.

- ajoute que Thomas Pesquet a su vulgariser l'espace, il sait très bien présenter ses missions spatiales.

- s'inquiète sur un accès qui, au regard du PLUi couperait la zone.

M. Le MAIRE

- dit que le sujet de l'ouvrage d'art sur la RN 141 reliant les deux zones commerciales est toujours d'actualité. Ce projet contribuerait certainement à la décongestion de la circulation dans le secteur de la Trache.

- ajoute que l'étude de faisabilité a été faite.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - indique qu'à la lecture de Charente Libre, et au regard du budget de Grand Cognac, on peut avoir des inquiétudes.

M. Le MAIRE

- répond que c'est une question de choix et que le Président attend de connaître la contribution réelle de Grand Cognac dans le dossier de la 2 X 2 voies de la RN 141.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si les travaux qui sont en état d'abandon vont être repris.

M. Le MAIRE

- acquiesce ; cela ne fait aucun doute pour personne. Ce tronçon, de 9 km, sera peut-être scindé en deux afin de pouvoir avancer.

- rappelle que le Département n'a pas profité de la main tendue par l'Etat, ce qui aurait permis de réaliser les travaux.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne que cette situation a été connue pour la LGV.

M. Le MAIRE soumet le rapport au vote :

Contre

Abstention

Pour 27

14. Autorisation à Monsieur le Maire de signer un avenant à la convention relative à l'entretien des espaces verts communautaires par les agents municipaux de la commune de Châteaubernard

M. Le MAIRE

- indique que le montant s'élève à 31 000 €.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE

- estime que ce n'est pas cher payé.

Mme Christel GOMBAUD

- considère que c'est mieux que rien.

M. Le MAIRE soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27



15. Questions diverses

15.1 Quel devenir pour le terrain municipal du chemin du Breuil, laissé à l'abandon par l'entreprise BOINOT

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - expose que ce site n'est pas le meilleur exemple pour le voisinage.

M. Le MAIRE - explique qu'il y a six mois, les personnes ont été rencontrées pour savoir quelles étaient leurs intentions. Une proposition de vente à hauteur de 100 000 € a été faite. Elle a été suivie d'une contre-proposition inférieure qui a été refusée. Un courrier de relance a été adressé il y a trois semaines mais celui-ci est resté sans réponse.

15.2 Lors de la réfection totale en 2006 du chemin de La Pallue, un réseau d'eau pluviale avait été installé et ne semble toujours pas relié à un autre réseau ou bassin d'orage ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - informe avoir été reçu avec beaucoup de courtoisie de la part du pharmacien.

- a constaté qu'il n'y a pas de captage rue de la Pallue alors qu'il devait y avoir un branchement pour rejoindre un bassin d'orage. Les eaux pluviales s'écoulent dans la rue.

- reconnaît qu'il est difficile de faire un parking enherbé car le terrain est très en pente.

- demande à M. Le MAIRE s'il a eu des informations à ce sujet.

M. Le MAIRE - indique qu'il n'avait pas été prévu d'exutoire et qu'il était envisagé un bassin de rétention. Par la suite, l'aménagement de la zone des Vauzelles a solutionné le problème des eaux pluviales de l'avenue d'Angoulême avec le bassin situé près de l'X'eau mais l'exutoire du Chemin de la Pallue n'a pas été réalisé.

- ajoute que le problème est bien connu des services de Grand Cognac et qu'il est mentionné sur le schéma directeur des eaux pluviales mais pour l'instant rien n'est possible.

15.3 Comment l'emploi du temps des agents du service espaces verts est-il organisé pour améliorer son fonctionnement ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande pourquoi la réunion prévue en novembre a été reportée.

M. Philippe OURTAAU - estime qu'il était préférable que la nouvelle directrice des services techniques assiste à cette réunion pour évoquer les projets 2024, d'où le report au mois de janvier.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rapporte qu'il a constaté que les agents étaient livrés à eux-mêmes.

- indique qu'il leur a fallu trois jours de travail pour planter trois arbres et cela, sans avoir le temps de s'occuper du tilleul en état d'abandon.

- demande si les riverains ont été informés de ces travaux.

M. Philippe OURTAAU - rectifie ces propos, les agents étaient sur plusieurs chantiers en même temps. Par ailleurs, aucune information particulière n'a été faite auprès des riverains car il ne s'agissait que de la plantation de trois arbres.

M. Le MAIRE - ajoute qu'il n'est pas nécessaire d'attendre un conseil municipal pour faire part de ces remarques. Ce genre de sujet doit être abordé en commission.

15.4 Selon la presse, la mairie semble reconnaître un dysfonctionnement dans les données sur l'installation de l'antenne Free pour la 5G dans la procédure d'instruction du dossier

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - interpelle M. Le MAIRE par rapport à l'article paru dans la presse.

M. Le MAIRE - rappelle les faits : lors de l'instruction de la déclaration préalable, le service instructeur de Grand Cognac a donné un avis favorable.

- ajoute qu'il a validé et signé cet avis car tout paraissait conforme et qu'il ne refait pas l'instruction des dossiers d'urbanisme. Lors des échanges avec Free, le commercial a indiqué avoir toutes les autorisations de l'armée en matière de radiofréquences. Cependant, nous avons appris que Grand Cognac n'avait pas consulté l'ESID dans le cadre du dossier d'urbanisme. Grand Cognac a donc pris attache avec ce service et celui-ci a fait savoir qu'il émettrait un avis défavorable du fait de la hauteur du pylône (7 mètres de trop). A ce jour, l'avis défavorable ne nous est toujours pas parvenu.

- précise que lorsque Free a commencé à installer l'antenne, la mairie les a contactés pour les informer de l'avis défavorable de l'ESID. Ils ont préféré continuer à monter l'antenne et ils ne la démonteront qu'à la réception de l'avis défavorable.



M. Jean-Claude FAYEMENDIE - montre des plans de radiofréquences qu'il détient et s'étonne que le service instructeur de Grand Cognac n'en ait pas connaissance.

M. Pierre NAU - demande à quand remontent ces plans.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - 1983.

- ajoute qu'on ne peut pas vivre l'avenir sans tenir compte du passé.

15.5 Protection du site néolithique de La Trache, des informations semblent inquiétantes dans un PLUi qui l'est tout autant

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - fait part de son étonnement par rapport au Plan d'Occupation des Sols.

M. Le MAIRE - rappelle que M. FAYEMENDIE a déjà fait des remarques lors de la présentation du PLUi.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - expose qu'il a des faits nouveaux, certains élus sont venus sur le site, une réunion a eu lieu au château de l'Yeuse avec la directrice et Rémi MARCOTTE qui veulent acquérir les parcelles.

M. Le MAIRE - prend M. FAYEMENDIE en flagrant délit de mensonge.

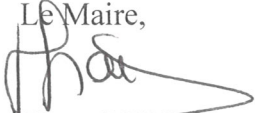
- ajoute qu'il a contacté la DRAC qui est venue sur place. Il n'a pas été dit que l'on ne pouvait rien faire. Il y a un intérêt très relatif qui, pour l'instant ne soulève pas d'interrogation de la part de la DRAC.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime qu'il est impératif d'en parler en commission. Les intéressés veulent implanter des cuves enterrées sur le site de l'éperon barré.

- déclare avoir obtenu ces informations des antiquités préhistoriques qui l'ont contacté. La mairie a tous les pouvoirs sur ce secteur.

M. Le MAIRE - précise que la DRAC ne voit pas d'un mauvais œil le projet de faire un cheminement pour mettre en valeur l'éperon barré et cela permettrait à l'association des Jardins Respectueux d'éviter le passage à proximité de la piscine de l'hôtel dans leur circuit de visite. Preuve que ce projet apporte quelque chose sans dénaturer l'environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 H 20.

Le Maire,

 Pierre Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,

 Pierre NAU

